

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

**Procès-verbal de la Séance du conseil communautaire
du 24 Septembre 2019
Salle des Fêtes - BALLONS**

Administration Générale- Finances- Ressources Humaines - Marchés Publics - Communication

Rapporteur : Sébastien BERNARD

Administration Générale

147-2019 Motion concernant la réforme des services de la DDFIP sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire,

AFFIRME que la proposition de réforme des services fiscaux sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale est inacceptable en l'état ;

SOUSCRIT à la demande de moratoire portée conjointement par l'AMD et le CD26 pour permettre un temps de concertation suffisant ;

PRENDS ACTE que le territoire des Baronnies en Drôme Provençale est le plus impacté de la Drôme tant en termes de disparition du service public du ministère des finances publiques, qu'en terme de déplacement de personnels.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale- Finances- Ressources Humaines - Marchés Publics - Communication

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Administration Générale

113-2019 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Juillet 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 Juillet 2019

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Marché Public - Communication

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Finances

114-2019 Budget général : décision modificative n°4

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

D-Article 2182 : + 20 000.00 €

D-Article 2188 : + 8 000.00 €

D-Article 2313 : - 20 000.00 €

D-Article 2315 : - 8 000.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

115-2019 Budget annexe Ordures Ménagères : décision modificative n°1

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget général :

Section d'investissement :

D-Article 2182 :	+ 20 000.00 €
D-Article 2188 :	+ 8 000.00 €
D-Article 2313 :	- 20 000.00 €
D-Article 2315 :	- 8 000.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

116-2019 Budget annexe ZA : Décision modificative n°2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative suivante à intervenir sur le budget annexe ZA :

Section fonctionnement :

D-Article 6015 : 117 350.00 €

R-Article 7015 : 117 350.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

117-2019 Modification de la délibération n° 187-2017 de création de la régie de recettes de l'ALSH Les Guards et du service d'Accompagnement Socio-éducatif

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs,

APPROUVE la modification du montant d'encaisse à 3 000€ à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE le Président à modifier l'arrêté de nomination du régisseur ainsi que tous les actes découlant de cette modification.

Décision adoptée à l'unanimité

Finances

146-2019 Bail de location du logement intercommunal 463 Chemin des Guards

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

FIXE le montant du loyer à 740 €. Ce loyer sera révisable selon la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président à signer le bail

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

118-2019 Création de 4 postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet dans le cadre des avancements de grade

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 3 septembre 2019.

FIXE la rémunération sur les échelles des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux.

PRECISE que les anciens postes seront supprimés après nomination des agents dans leurs nouveaux grades.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

119-2019 **Création d'un poste non permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet et 3 postes non permanent d'adjoint d'animation à temps complet au sein du service Petite Enfance**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer le poste non permanent d'auxiliaire et les 3 postes non permanents d'adjoints d'animation à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2019 et ce pour 1 an.

Les agents seront placés sous l'autorité des directrices de structures dont les agents dépendront ou de la coordinatrice du service Petite Enfance.

FIXE la rémunération sur les échelles des auxiliaires de puériculture et des adjoints d'animation.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

120-2019 **Création d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h50) au sein du service Petite Enfance**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les 2 postes permanents d'auxiliaires de puériculture principal de 2^{ème} classe, l'un à temps non complet (31h50) et l'autre à temps complet (35h00), à compter du 1^{er} septembre 2019.

Les agents seront placés sous l'autorité des directrices de structures dont les agents dépendront de la coordinatrice du service Petite Enfance.

FIXE la rémunération sur l'échelle des auxiliaires de puériculture territoriaux.

PRECISE que la suppression du poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet interviendra après nomination de l'agent sur le poste créé ci-dessus à temps non complet (31h50).

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ressources Humaines

121-2019 **Instauration et modification des régimes indemnitaires pour l'ensemble de la collectivité (hors RIFSEEP, IFRSTS et prime de fin d'année)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision du Président.

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2017 pour l'ensemble de la collectivité.

PRECISE que cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures à la fusion.

INSTAURE les nouvelles indemnités et primes pouvant être attribuées au personnel de la collectivité (hors RIFSEEP, IFRSTS, prime de fin d'année et délibération relative aux emplois fonctionnels qui font l'objet de délibérations distinctes restant en application).

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale- Finances- Ressources Humaines - Marchés Publics - Communication

Rapporteur : T. DAYRE

Marchés Publics

122-2019 **Avenant au marché N°2019-CPM-RECY-T01 - Lot VRD - Restructuration du bâtiment de la recyclerie / D3E, du bâtiment "partenaires extérieurs" et réaménagement de la déchèterie intercommunale à Nyons**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le transfert du contrat au profit du groupement d'entreprises SARL FERRAND LOREILLE TP (mandataire) / CLIER TP / VIAL et Fils désigné ci-dessus,

PREND ACTE que les conditions économiques du contrat restent inchangées,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Administration Générale- Finances- Ressources Humaines - Marchés Publics - Communication

Marchés Publics

123-2019 Agrément d'un sous-traitant dans le cadre du marché relatif aux travaux de restructuration de la crèche "Côté Soleil" à Mirabel aux Baronnies – Lot 1 Gros-Œuvre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ACCEPTE de formaliser la sous-traitance avec la SARL FORSCIEDROME, d'accepter et d'agréer ses conditions de paiement,
PREND ACTE que les conditions économiques du contrat restent inchangées,
AUTORISE le Président à signer la déclaration de sous-traitance avec la SARL FORSCIEDROME ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.
Décision adoptée à l'unanimité

SCOT – ADS – PLUI – Plan Climat Air Energie Territorial

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

TEPOS/TEPCV

124-2019 Avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme CEE-TEPCV / PRO-INNO 08 : principes de répartition des enveloppes de travaux finançables à l'issue de l'opération et de versement du Fonds Plateforme de la Rénovation Energétique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE le projet d'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme CEE-TEPCV / PRO-INNO 08 définissant les principes de répartition des enveloppes de travaux finançables à l'issue de l'opération et de versement du Fonds Plateforme de la Rénovation Energétique,
AUTORISE le Président à signer cet avenant,
DEMANDE au Président de solliciter le SDED – Territoire d'énergie Drôme pour le versement aux communes de Curnier, Nyons et Rémuzat du produit de la vente des CEE correspondants au financement de 87,4% de leurs travaux éligibles, ainsi que pour le reversement à la CCBDP du fonds pour le déploiement de la Plateforme de Rénovation Energétique d'un montant de 21 844,17 euros.
Décision adoptée à l'unanimité

SCOT – ADS – PLUI – Plan Climat Air Energie Territorial

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

125-2019 Affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET des Baronnies en Drôme Provençale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE les objectifs locaux prioritaires identifiés en vue d'une stratégie locale de transition énergétique et écologique
DEMANDE au Président de les prendre en compte dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.
Décision adoptée à l'unanimité

SCOT – ADS – PLUI – Plan Climat Air Energie Territorial

Rapporteuse : Christelle RUYSSCHAERT

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires de la Région Auvergne Rhône-Alpes (SRADDET)

126-2019 Motion concernant le SRADDET de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE les enjeux des Baronnies en Drôme Provençale dans l'application des objectifs et des règles du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes.
APPROUVE la motion proposée.
Décision adoptée à l'unanimité

Activités de pleine nature – Environnement – Transport – Mobilité

Rapporteur : Didier GILLET

Activités de pleine nature

127-2019 Implantation de signalétiques directionnelles sur la voie douce « Au fil de l'Eygues » et aménagement d'une portion d'itinéraire de randonnée pédestre – sentier Beatrix - Commune de Rémuzat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
PREND ACTE de la nécessité d'implanter de la signalétique directionnelle sur l'itinéraire « Au fil de l'Eygues » et d'aménager durablement le sentier du Béatrix à Rémuzat
APPROUVE la démarche de classement de l'itinéraire au PDIPR et sollicite l'aide financière du Département pour mettre en œuvre les travaux cités
AUTORISE le Président, à signer tous les documents relatifs à ce projet.
Décision adoptée à l'unanimité

GEMAPI - Irrigation

Rapporteur : Gérard PEZ

GEMAPI
128-2019

**Modification de la désignation des représentants de la
Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale
au sein du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

MET A JOUR sa liste de représentants au comité du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, laquelle se compose désormais comme suit

Délégués titulaires : Louis AICARDI, Daniel CHARRASSE, Jean Jacques CORNAND, André DONZET, Roland GARAIX, Elie GIRARD, Jean-Louis JUIGNE, Gérard PEZ, Patrice RIVET, Pascale ROCHAS.

Délégués suppléants : Sébastien BERNARD, Paul GARROT, Annie MOSSER.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie
129-2019

ZAE du grand Tilleul : Acquisition et cession des lots 17, 22, 23 et 24

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

ACCEPTE le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

AUTORISE le Président à signer l'achat des lots 17, 22, 23 et 24 à la Commune de Nyons aux conditions exposées ci-dessus pour un montant de 289 440 € HT ;

AUTORISE le Président à signer la vente des lots 17, 22, 23 et 24 au profit du Conseil Départemental de la Drôme T ou à toute personne morale pouvant s'y substituer. Cette cession est fixée au montant de 289 440 € HT (347 328 € TTC)

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Economie
130-2019

Avenant n° 2 à la convention de fonctionnement et d'occupation relative à la mise en place et à l'exploitation d'une ressourcerie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE le contenu de l'avenant n°2 de la convention de fonctionnement et d'occupation de la ressourcerie ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 de la convention de fonctionnement et d'occupation de la ressourcerie ;

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSSEN

Economie
131-2019

Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SDED

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

VALIDE le contenu de la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SDED

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil du SDED

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSSEN

Economie
132-2019

Attribution d'une subvention à l'association Solidarité paysans Drôme Ardèche

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 800 € pour l'Association « Solidarité paysans Drôme Ardèche » ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSSEN

Commerce

133-2019 Dossiers d'aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat dans le cadre de l'OCMR FISAC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE les différentes demandes de subventions et les montants sollicités,
AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces permettant l'octroi de ces subventions.
Décision adoptée à l'unanimité

Réseaux fibre - Télécommunication - Numérique - Mutualisation - SIG

Rapporteur : Didier GIREN

Numérique

134-2019 Implantation d'un Local technique « FTTH » de type Nœud de Raccordement Optique (NRO) sur la propriété du gymnase communautaire à Buis-les-Baronnies

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
APPROUVE l'implantation du local technique sur la parcelle concernée
APPROUVE la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN,
AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation en annexe et tous les documents relatifs à cette délibération.
Décision adoptée à l'unanimité

SPANC – Assainissement – Pluvial - Eau

Rapporteur : Jean GARCIA

SPANC

135-2019 Modification du règlement de service du SPANC

Le conseil communautaire après avoir délibéré,
APPROUVE les modifications effectuées sur le règlement de service du SPANC.
Décision adoptée à l'unanimité

Social - Petite Enfance

Rapporteuse : Nadia MACIPE

Petite Enfance

136-2019 Approbation du plan de financement définitif pour l'extension (réhabilitation bâtiment) des capacités d'accueil de la crèche située à Mirabel aux Baronniees

**Le conseil communautaire après avoir délibéré,
APPROUVE** les modifications effectuées sur le règlement de service du SPANC.
Décision adoptée à l'unanimité

Social – Petite Enfance

Rapporteure : Nadia MACIPE

Petite Enfance

137-2019 Demande de soutien financier à la CAF Drôme – projet de modernisation des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
DECIDE** de valider la demande de soutien financier auprès de la CAF de la Drôme
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
Décision adoptée à l'unanimité

Social - Petite Enfance

Rapporteure : Nadia MACIPE

Petite enfance

138-2019 Micro-crèche à Montbrun les Bains - Convention de partenariat avec l'union de mutuelles EOVI Services et Soins

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE** la mise en place d'une convention de partenariat et d'engagement avec l'union de mutuelles Eovi Services et Soins pour la gestion de la micro-crèche de Montbrun les Bains
PREND ACTE de la participation de la Communauté de communes, inscrite au budget primitif 2019 pour un montant de 10 000.00 €
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
Décision adoptée à l'unanimité

Social - Petite Enfance

Rapporteure : Nadia MACIPE

Social - Portage de Repas

139-2019 Validation Cahier des charges Service portage de repas pour personnes âgées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
VALIDE : le cahier des charges du service portage de repas pour personnes âgées
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
Décision adoptée à 67 Voix Pour et 2 oppositions

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

140-2019

Signature d'une convention avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré
AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec la Cité Scolaire Barjavel-Roumanille afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif.
Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

141-2019

Signature d'une convention avec le Collège Henri Barbusse encadrant l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré
AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec le Collège Henri Barbusse afin d'encadrer l'intervention de l'équipe du Service d'Accompagnement Socio-éducatif.
Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

142-2019 Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse au titre de l'année 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter une subvention d'un montant de 55 000 € auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la politique jeunesse au titre de l'année 2020, et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

143-2019 Attribution d'une subvention de 1500 € à l'association Evènement Ciel pour le projet *La Spirale du Bruit*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1500 € à l'association *Evènement Ciel*, pour le projet *La Spirale du Bruit*.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Jeunesse

144-2019 Demande de subvention au Département de la Drôme dans le cadre de la prévention spécialisée au titre de l'année 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter une subvention d'un montant de 35 000 € auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la prévention spécialisée au titre de l'année 2020, et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale

Rapporteur : Éric RICHARD

Animation Territoriale

145-2019 **Demande de subventions dans le cadre de la Convention
Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) pour
l'année 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à solliciter toute subvention dans le cadre de la CTEAC 2018-2020 au titre de l'année 2019 et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité
